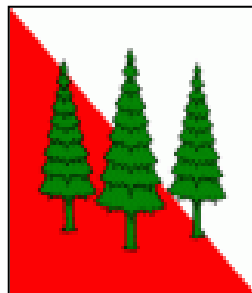


Conseil Communal d'Epesses

Procès-verbal de la séance



du 10 septembre 2007



**Les membres du Conseil Communal d'Epesses ont été convoqués en assemblée
le lundi 10 septembre 2007 à 20 :00
à la salle du Conseil d'Epesses avec, pour ordre du jour :**

OUVERTURE DE SEANCE / APPEL DES MEMBRES	3
1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2007	3
3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUILLET 2007	3
4. COMMUNICATIONS ET COURRIER DU BUREAU	3
5. PREAVIS MUNICIPAL N° 04/07 RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION 2008	3
5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	4
6. COMMUNICATIONS DU BUREAU	4
7. DIVERS	4
CONTRE-APPEL	5



OUVERTURE DE SEANCE / APPEL DES MEMBRES

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, le Président Christian Chappuis salue la Municipalité, l'assemblée et le public très nombreux ce soir, puis ouvre cette séance en rappelant que seuls les Conseillères et les Conseillers, ainsi que la Municipalité ont droit à prendre la parole.

La secrétaire procède à l'appel : 29 membres sont présents, un Conseiller communal est excusé.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président présente l'ordre du jour et ajoute en point 4. « Communications et courrier du Bureau » ; les autres points s'ensuivent, ainsi décalés d'un rang.

L'ordre du jour modifié est voté et accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2007

Chacun ayant reçu le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2007, sa lecture n'est pas souhaitée. Aucune modification n'étant demandée, il est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUILLET 2007

Nous passons sans transition à l'approbation du procès-verbal du 30 juillet 2007 qui est également soumis au vote et accepté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS ET COURRIER DU BUREAU

Selon l'Art. 54 « Opérations » du Règlement du Conseil Communal de la commune d'Epesses, le Conseil entend la lecture des lettres et pétitions parvenues au Président depuis la séance précédente.

Madame Yvette Henry domiciliée à Cully, a adressé au Conseil Communal d'Epesses le 20 août 2007, une lettre signature annexée d'une pétition du 7 juillet 2007, intitulée « Pour les amis de la plage de la Budaz ». Les signataires (494 personnes) de la pétition souhaitent que la commune d'Epesses, les communes associées dans l'alliance policière locale ainsi que les autorités cantonales accordent un moratoire de 2 ans afin de réfléchir à l'avenir de cette plage et ne recourent plus à la répression du naturisme.

Le Président nous donne lecture de la lettre et de la pétition qui l'accompagne, puis se réfère aux Art. 61 et suivants, Chapitre III « de la Pétition » de notre Règlement. En date du 27 août 2007, il a été procédé à une réponse, en bonne et due forme, à cette lettre signature.

En vertu du Règlement précité et après consultation juridique auprès de la Préfecture, il advient qu'une pétition peut être renvoyée à l'examen d'une commission appropriée, mais un moratoire ne peut être déposé sur une loi ou un règlement. Notre tâche à ce propos se termine donc ici, mais elle peut être reprise sous point divers.

5. PREAVIS MUNICIPAL N° 04/07 RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION 2008

La parole est donnée au rapporteur de la CoFin, Martial Duboux. Cette commission également composée de Jean-Marc Badoux Président, de Didier Rouge, de Boris Vejdovsky, et de Jean-Marc Oggier (excusé), s'est réunie le 6 août 2007, en présence de Madame le Syndic et des Municipaux, afin d'étudier et d'analyser le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition 2008.

En conclusion et eu égard aux arguments cités dans le rapport idoine, la commission unanime recommande au Conseil de soutenir le préavis municipal tel que présenté, soit : de reconduire le taux d'imposition actuel à 82.5 points, ainsi que de maintenir les droits de mutation à CHF 0.50 par franc à l'Etat et l'impôt sur les chiens à CHF 150.— par année.

La discussion est ouverte, aucune question ni commentaire n'intervenant, le rapporteur relit les conclusions du rapport et le préavis est soumis au vote. Le préavis et ses conclusions sont acceptés à l'unanimité.



5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Jacques Oberli déclare que comme l'an passé, vu que l'expérience s'est avérée positive, la Municipalité renonce à fermer la route de la Corniche, aux automobilistes, durant la période des vendanges. Une signalisation sera mise en place pour la déviation des camions et des autocars.

Madame le Syndic remercie la Commission des finances, ainsi que les Conseillères et les Conseillers, pour le travail relatif au préavis précité d'une part, et pour avoir accepté la reconduction du taux d'imposition d'autre part. Elle ajoute qu'elle présage un bon contact avec le Conseil d'Etat actuel et qu'elle reste confiante pour ce qui est du domaine des finances pour l'an prochain.

La parole n'est plus demandée auprès de la Municipalité.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président nous informe que lors de la Fête du Sauvetage à Cully, le samedi 18 juillet, Epesses a brillé par son absence faute de rameurs. La prochaine Fête du Sauvetage aura lieu en juillet l'an prochain et sera ainsi en charge du nouveau président du Conseil.

La prochaine séance du Conseil est d'ores et déjà planifiée le lundi 10 décembre 2007 à 20 :00 ; nous y traiterons le budget 2008.

Notre Président nous rappelle également la prochaine date des élections fédérales pour le Conseil National et le Conseil des Etats fixée le dimanche 21 octobre prochain.

7. DIVERS

➤ Monsieur Luc Massy déclare que l'eau coule toujours vers le chemin du Réservoir et demande si une réparation est prévue avant l'hiver. Monsieur Yvan Rey, Municipal, répond que la réparation de fortune s'est révélée inefficace ; des dispositions supplémentaires vont être prises et une déviation provisoire sera mise en place dans l'attente des travaux définitifs.

➤ Monsieur Antoine Bovard s'enquiert de l'avance des travaux concernant la création de places de parc à l'entrée ouest du village ; Monsieur Jacques Oberli assure que dits travaux suivent leur cours.

➤ Blaise Duboux demande des nouvelles au sujet de la fusion des communes. Madame Nicole Gross, Syndic, affirme qu'elle n'est en possession d'aucune récente communication depuis la dernière séance ; néanmoins, une rencontre est fixée à fin novembre avec Madame le Préfet, les syndicats et les responsables communaux en charge du dossier ; un point de situation sera alors réalisé.

➤ Jean-Marc Badoux demande la parole et revient sur la Pétition du 7 juillet 2007 concernant la « Plage de la Budaz ». S'il comprend parfaitement que la pétition telle que présentée ici ne peut être discutée au sein de cette assemblée, il lui semble qu'au vu des articles de presse qui paraissent bientôt journellement, l'on ne peut éluder cette question. Eu égard à la sensibilité et la vision de chacun sur ce dossier, il estime nécessaire la création d'une commission chargée d'étudier le « Règlement des Plages » et d'entendre les diverses parties.

➤ Antoine Bovard demande la parole à son tour et confirme son accord pour la création d'une telle commission ; il pense que ce problème doit être réglé en toute sérénité et tranquillité.

➤ J.-M. Badoux valide la demande d'une motion pour la création d'une commission au sein du Conseil afin de rediscuter le « Règlement des plages ».

Une motion devant être appuyée de 5 membres au moins, Jean-Marc Badoux, Initiateur, Antoine Bovard, Blaise Duboux, Boris Vajdovsky, Martial Duboux, Marco Diaz, Pierre Fonjallaz, François Diserens, Hélène Fonjallaz la soutiennent.



Suite à une intervention de Jean-Marc Oggier, le Président développe la démarche qui s'ensuivra : si la motion passe, la commission est créée ; la commission rendra son rapport lors d'un prochain Conseil qui sera accepté ou non ; si une modification est acceptée, elle doit être validée par le SeCRI (Service des communes et des relations institutionnelles - Chancellerie d'Etat) ; et c'est ensuite, uniquement, qu'une éventuelle modification du règlement peut entrer en vigueur.

Nous passons à la votation pour « la création d'une commission devant statuer sur l'art. 41b du Règlement de police » dont le résultat s'exprime par :

- acceptation : 15 oui

- refus : 13 non

- abstention : 0

La motion proposée par J.-M. Badoux est donc acceptée. Le Bureau est chargé de la nommer.

☛ Monsieur Blaise Duboux s'exprime concernant « Lavaux en fête », programmé pour l'entrée de Lavaux dans le patrimoine de l'Unesco se déroulant les 21 et 22 septembre ; il demande à ce que toute personne souhaitant apporter une aide bienvenue à cette manifestation s'inscrive auprès de lui à fin de la séance.

☛ Monsieur Boris Vejdovsky revient sur le point précédent et demande si la commission idoine peut être nommée lors de ce conseil encore. Le Bureau étant chargé de procéder à cette nomination, le Président répond par la négative, mais assure qu'en toute partialité, il sera tenu compte des personnes ayant appuyé cette motion.

CONTRE-APPEL

La secrétaire procède au contre appel.

Le Président Christian Chappuis souhaite à toutes et tous un bel automne et clôt la séance.

Il n'y a plus ni questions, ni commentaires.

La séance est levée à 20 :50

Ainsi délibéré à Epesses, le 10 septembre 2007

Pour le Conseil communal

Le Président

Christian Chappuis



La Secrétaire

E. Delley Leuenberger